



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question au Gouvernement n° 3218

Texte de la question

MONTÉE DE LA VIOLENCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Luc Warsmann, pour le groupe du Rassemblement pour la République.

M. Jean-Luc Warsmann. Monsieur le Premier ministre, je voudrais dire ma révolte devant la violence qui envahit notre société (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert*), et je suis sûr que des millions de gens de notre pays partagent ce sentiment. De semaine en semaine, c'est de pire en pire. (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Il y a quelques jours, à Lyon, trois policiers, qui effectuaient normalement leur travail, ont été agressés et se sont retrouvés à l'hôpital.

M. Thierry Mariani. De tels actes sont scandaleux !

M. Jean-Luc Warsmann. Le même jour, quatre agents de la société des transports publics de Marseille ont, eux aussi, été agressés ; on leur a tiré dessus alors qu'ils circulaient dans une voiture banalisée. Récemment une grenade de guerre a été lancée dans la cour d'un commissariat. Quand j'ai appris cette information, j'ai eu du mal à la croire, et, certainement comme vous, monsieur le Premier ministre, j'ai tenté d'en savoir plus. Les policiers m'ont alors appris que l'on avait déjà trouvé, dans de nombreuses villes en France, des armes de guerre, des grenades, des kalachnikovs et des pistolets automatiques.

Puis, il y a la violence dont je suis moi-même témoin. Dans ma circonscription, en 2001 les actes de délinquance ont augmenté entre 10 et 30 % selon les secteurs.

Voir des images de policiers agressés à l'arme automatique, c'est peut-être admissible quand cela se passe dans des mauvaises séries américaines. Pas quand ça se passe en France !

Un certain nombre de pays ont déjà connu de telles flambées de violence, et ils ont su y faire face. Je vous demande donc, monsieur le Premier ministre, que la France aussi refuse cette dérive et lutte contre elle. Je n'ai pas de question précise à vous poser. (*Vives exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Julien Dray. Vous n'avez surtout pas de solution à proposer !

M. Jean-Luc Warsmann. Je veux simplement vous dire qu'il n'est plus possible de continuer de la sorte. Il faut vraiment que cela change ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Daniel Vaillant, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, vous posez là une question...

M. Christian Bataille. Non, il n'a pas posé de question !

M. le ministre de l'intérieur. ... qui concerne des faits qui, chaque fois qu'ils se produisent, nous mettent tous en colère. En effet, il est inacceptable que les forces du droit, les forces de sécurité, donc les forces qui sont au

service de la liberté, soient attaquées, caillassées,...

M. Jean Auclair. Là, Jospin en connaît un rayon !

M. le ministre de l'intérieur. ... blessées ou même insultées.

C'est pourquoi, à l'occasion du mouvement des policiers et des syndicats de policiers qui a eu lieu à la fin de l'année, nous avons répondu par le dialogue, par la reconnaissance du métier de policiers, par la mise en oeuvre d'avancées considérables sur le plan budgétaire (*Exclamations sur quelques bancs du groupe du Rassemblement pour la République*), par la mise en place de dispositions techniques destinées à améliorer la présence policière sur le terrain,...

M. Yves Fromion. Les résultats ne sont pas probants !

M. le ministre de l'intérieur. ... par l'envoi par Mme la garde des sceaux (*Exclamations sur les mêmes bancs*), le 28 novembre dernier, d'une circulaire donnant des instructions pour que les textes soient appliqués avec la plus grande rigueur possible quand des forces d'autorité sont agressées dans l'exercice de leurs fonctions, qu'il s'agisse de policiers ou de gendarmes.

M. Charles Cova. Blablabla !

Mme la garde des sceaux. L'ensemble de la représentation nationale doit être unanime pour condamner ces faits. Il faut faire en sorte que, quand des violences urbaines scandaleuses se produisent, comme cela a été le cas à Bron et à Vénissieux, et que des fonctionnaires de police sont gravement blessés, nous puissions, comme je l'ai fait, adresser à ces derniers nos pensées (*Exclamations sur les mêmes bancs ainsi que sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants*) et les soutenir. C'est ce que font le Gouvernement et le ministère de l'intérieur.

M. Yves Fromion. Il faut envoyer des fleurs !

M. le ministre de l'intérieur. Permettez-moi de vous le dire : il y a, d'un côté, ceux qui commentent, ceux qui ont une difficulté à poser une question parce qu'ils n'ont pas d'éléments de réponse à fournir...

M. Jean Auclair. Minable !

M. le ministre de l'intérieur ... et, d'un autre côté, ceux qui agissent concrètement en faisant des choix politiques et des choix budgétaires, en prenant des décisions législatives...

M. Charles Cova. Et ceux qui, demain, vont faire le ménage !

M. le ministre de l'intérieur ... telles que la loi sur la sécurité quotidienne, bref ceux qui s'attaquent aux problèmes.

M. Yves Fromion. Il y a aussi ceux qui s'attaquent aux banques !

M. le ministre de l'intérieur. Je souhaite que vous soyez à nos côtés pour vous attaquer aux causes de ces problèmes et faire en sorte que ces violences inacceptables ne soient plus de mise dans notre société. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3218

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2002

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 16 janvier 2002